34e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 23 6 JUIN 1912

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

LES SCIENCES AU PRESBYTÈRE

VI

COMMENT ON DÉCHIFFRE LES INSCRIPTIONS

PRÉLIMINAIRES. — L'épigraphie et l'histoire. — Divisions.
I. LECTURE DES INSCRIPTIONS. — Alphabets. — Ligatures. — Sigles et abréviations. — Accentuation. — Chronographes.
II. EXPLICATION DES INSCRIPTIONS. — Difficultés. — Dénominations. — Conditions sociales. — Classification des inscriptions.
III. CRITIQUE DES INSCRIPTIONS. — Inscriptions mutilées. — Inscriptions fausses. — Recueils d'inscriptions. — Utilisation des inscriptions.

L'épigraphie et l'histoire. — Les événements historiques ont inscrit leur trace dans les chartes et sur les monnaies; ils l'ont également laissée sur le marbre et dans la pierre des inscriptions. L'étude de ces dernières constitue l'*Epigraphie*.

Elle est, pour l'historien, d'un puissant secours et à plus d'un titre. Sur les événements eux-mêmes, sur la chronologie et la géographie, sur les croyances religieuses, sur la vie privée, elle fournit d'innombrables renseignements. Bien des textes historiques, ce qui ne surprendra personne, et même des textes purement littéraires resteraient sans elle profondément obscurs.

Ce que la chronologie doit aux inscriptions, à peine nous est-il possible d'en donner une idée. Combien de noms antiques, particulièrement de magistrats et de fonctionnaires, avec les dates de leurs charges, ne se trouvent que dans les inscriptions ! A l'époque chrétienne, les noms et les dates consignés sur la pierre deviennent innombrables et on les chercherait en vain, pour l'immense majorité, dans les sources écrites. Au point de vue de la géographie ancienne, il n'y a pas à tirer des études épigraphiques un profit moindre. C'est à elles que nous devons des renseignements positifs sur le véritable nom de villes détruites ou confondues avec d'autres, ou à dénomination modifiée. Ce sont des inscriptions, par exemple, qui ont fait retrouver la situation d'*Industria*, antique ville de la Gaule cisalpine, d'Herculanum, de Bovile près de Rome, de Gunzia (Gunzbourg), etc. Et comment pourrait-on reconnaître les nombreuses voies romaines, si les bornes milliaires ou d'autres inscriptions n'étaient là pour nous instruire de leur direction ? De même que c'est par les inscriptions antiques que nous sont révélés nombre de détails de la religion des anciens, — nous n'avons de données précises sur les frères Arvales, par exemple, et sur le culte dont ils étaient les ministres, que depuis les fouilles ordonnées par Pie VI pour la construction de la nouvelle sacristie du Vatican, — de même c'est par les inscriptions chrétiennes que nous sont arrivés mille détails de la vie religieuse des premiers chrétiens, de leurs usages, soit dans la vie publique soit dans la vie privée.

Lorsque le savant épigraphiste Le Blant, dépouillant son grand recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, voulut en retenir les traits qui peignaient plus particulièrement les misères, les violences, la barbarie des mœurs à l'époque des invasions, il put tracer le tableau que voici, uniquement à l'aide de l'épigraphie. Ce sera la meilleure preuve des étroits rapports entre celle-ci et l'histoire :

> Un diacre est tué à coups de hache pendant son sommeil; un exilé ensevelit son compagnon de douleurs; un religieux, chassé de son pays, vient mourir à Clermont; l'affreuse lèpre, l'usure, l'abus de la puissance, frappent à la fois la vie et la fortune; la tombe même n'est point un sûr asile : en vain la loi punit les violateurs, son impuissance paraît dans les formules d'anathèmes qu'il faut graver sur les sépulcres; triste signe des temps, un saint évêque loue un magistrat pour s'être abstenu de concussions et de rapines; ici des prisonniers de guerre, des villes devenues désertes, des églises incendiées; un fidèle meurt en regrettant les années plus heureuses qu'il a vues autrefois; un autre a traversé des temps de douleurs et de troubles; un troisième parle des plaies de sa patrie [1].

Des savants comme Ph. Le Bas et E. Desjardins se sont plu à montrer la nécessité de l'épigraphie pour l'intelligence des écrits anciens, de certains

[1] Le Blant, *Manuel d'Epigraphie chrétienne*, 1869, p. 163.

passages des poètes par exemple, et M. René Cagnat a insisté sur l'utilité considérable de cette même science pour l'établissement lui-même de certains textes. Dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* de Dom Cabrol, magnifique travail qu'il faut toujours citer quand on parle de méthode historique, on peut voir l'utilisation presque perpétuelle des inscriptions chrétiennes menée avec une science impeccable, et l'*Afrique chrétienne* de Dom Leclercq offre un excellent spécimen des ressources qu'un historien digne de ce nom doit tirer de l'épigraphie.

Divisions. — Pour être capable de cet effort, ce dernier aura dû par conséquent s'initier aux études épigraphiques dans toute leur complexité. 1° Il devra savoir déchiffrer un texte lapidaire et pour cela connaître les alphabets usités dans les inscriptions, être au courant des abréviations et des sigles. 2° Il lui faudra posséder le vaste ensemble de notions précises qui lui permettront de comprendre et d'interpréter le texte qu'il vient de lire. Ces notions portent sur la nature et la forme de l'inscription, aussi bien que sur les éléments historiques de son contenu. 3° Enfin, puisque dans le nombre des inscriptions comme parmi les chartes il y a des documents faux, l'épigraphiste devra être exercé à en instituer une critique rigoureuse; et puisqu'aussi bien les inscriptions sont fréquemment mutilées et incomplètes, il devra s'inquiéter de les restituer par des conjectures.

Lecture, intelligence et critique des inscriptions, telles seront les grandes lignes de ce chapitre.

Comme l'étude des manuscrits, l'épigraphie étend son domaine extrêmement loin dans le temps et dans l'espace, à tout le monde civilisé. Le déchiffrement des hiéroglyphes ou celui des inscriptions chinoises, par exemple, en relèvent. Mais pratiquement les inscriptions latines sont à peu près les seules à posséder pour nous une valeur utilisable en même temps qu'une facilité d'interprétation qui ne les réservent point à quelques rares spécialistes. Il ne sera donc question dans ce qui suit que de l'épigraphie latine.

Sur ce sujet le *Cours d'Epigraphie* de M. René Cagnat [1] est le meilleur ouvrage et le manuel indispensable à consulter.

I. — Lecture des inscriptions

Alphabets. — Avant toute chose, le déchiffrement d'une inscription exige l'étude de l'alphabet employé par le graveur. La forme des lettres n'est point un détail sans importance, une minutie négligeable, puisque c'est par elle qu'on peut contrôler ou retrouver la date d'un monument lapidaire. Pour l'avoir négligée, les anciens épigraphistes ont trop souvent fait une œuvre médiocre et caduque. En plus, c'est seulement sur l'original que l'on peut avec certitude juger d'une lecture, d'une hypothèse, d'une restitution, dans un texte obscur. Aussi les grands recueils, les *Corpus inscriptionum* les plus remarquables, et en général les meilleurs travaux épigraphiques reproduisent le plus souvent photographiquement les monuments eux-mêmes, de façon à permettre le contrôle rigoureux des interprétations proposées.

C'est que la forme des lettres a varié pour les inscriptions, comme elle l'a fait pour les manuscrits. Le nombre même des lettres s'est modifié suivant les époques.

Plusieurs alphabets ont été employés.

1° Un *alphabet archaïque*, en usage à Rome au temps de la République, contenait vingt et une lettres encore assez voisines de leur forme grecque. Le J, l'U, l'Y et le Z n'y sont pas représentés.

2° L'*alphabet monumental* s'est constitué à l'époque classique et a été employé pendant toute la durée de l'empire. Il compte deux lettres de plus que le précédent : Y et Z, introduites à Rome pour la transcription des mots grecs. Les lettres prennent alors la forme harmonieuse et les belles proportions qu'elles ont conservées et que l'on retrouve aujourd'hui dans les majuscules d'imprimerie. A de très légers détails, on peut reconnaître les lettres gravées à l'époque d'Auguste, à celle de Néron, à celle des Flaviens, à celle des Antonins, à celle de Septime-Sévère. Pour la beauté du travail et la clarté, ces inscriptions sont sans rivales. C'est naturellement l'alphabet employé dans les anciennes inscriptions chrétiennes. Trois lettres, que l'empereur Claude introduisit et qui ne survécurent pas à son règne : le *digamma inversum*, l'*antisigma* et la *demi-aspiration*, ne se sont pas retrouvées jusqu'ici dans les inscriptions chrétiennes.

3° L'*alphabet cursif* était employé dans les usages journaliers comme le latin populaire à côté de la langue littéraire. Les inscriptions relevées sur les murs de Pompéi par exemple sont en cursive. C'est une dérivation directe de l'alphabet archaïque, avec la même irrégularité et souvent beaucoup de négligence.

4° L'*alphabet oncial*, que nous avons décrit dans le chapitre de la PALÉOGRAPHIE, fut en usage à partir du IVe siècle. On se reportera à ce que nous en avons dit pour suivre ses variations durant le moyen âge. (*Ami* 1911, p. 389 et suiv.).

D'autres alphabets encore furent usités dans la suite, le celtique, le gothique, etc. Les lettres étaient tantôt gravées dans la pierre, le marbre ou le bronze, tantôt tracées au pinceau, quelquefois creusées et peintes tout à la fois ; tantôt encore, dans les *graffiti* populaires, on se contentait du charbon ou d'une pointe sèche, dont on usait comme font de la craie les gamins modernes.

Ligatures. — Dans une diphtongue comme Æ nous avons deux lettres unies pour former un seul caractère. C'est épigraphiquement ce que l'on nomme une ligature. Mais dans les anciennes

[1] Un vol. in-8, Paris. Fontemoing (3e éd. 1898, avec supplément de nov. 1904).

inscriptions l'emploi des ligatures n'était pas borné à deux ou trois cas comme aujourd'hui. Loin de là. Pour faire tenir dans un espace souvent mesuré et restreint un texte un peu long, le graveur s'ingéniait à unir et fondre à sa fantaisie les lettres des mots. Plusieurs lettres s'unissaient pour former un monogramme.

Quand on employait les majuscules, le nombre de ces monogrammes se trouvait fatalement restreint. Trop rigides pour se prêter à beaucoup de fusions, la plupart des caractères ne pouvaient s'unir qu'à certains autres en nombre limité, qui se plaçaient à droite, à gauche ou à l'intérieur du premier. L'A, l'E et l'U étaient ceux qui se prêtaient aux combinaisons les plus variées. Parfois on unissait en un seul monogramme trois, quatre, cinq et six lettres, et dans certains cas beaucoup plus. Il faut connaître ces ligatures. On en trouvera le tableau dans l'ouvrage cité de René Cagnat.

Dans l'écriture cursive les ligatures sont tellement variées, nombreuses, fantaisistes et compliquées qu'on ne peut guère en donner un tableau. Elles ne se peuvent déchiffrer que grâce à une longue pratique et par la comparaison des textes du *Corpus inscriptionum latinarum*.

Sigles et abréviations. — Un autre moyen de gagner de la place était l'usage des sigles et des abréviations.

L'expression D. M. ou D. M. S., que l'on trouve en tête de beaucoup d'épitaphes chrétiennes jusqu'au ɪvᵉ siècle, est mise pour DIS MANIBVS SACRVM. Chacun de ces trois mots y est donc représenté simplement par son initiale *(singula)* : c'est un sigle. Mais *Pontifex* réduit à PONT ou PONTF est simplement une abréviation. Les abréviations et les sigles, extrêmement nombreux en épigraphie, sont une des grosses difficultés du déchiffrement. Essayer de les deviner sans une connaissance approfondie des inscriptions et des institutions serait une tentative extrêmement dangereuse qui aboutirait aux plus graves erreurs. On trouve des listes de ces sigles et abréviations dans les manuels d'épigraphie. Mais toutes ces listes sont incomplètes, par suite des découvertes incessantes de textes nouveaux. Deux règles permettent de combler ces lacunes :

1° Tout mot écrit en abrégé est représenté soit par la lettre de début, soit par un groupe de ses premières lettres. Dans les inscriptions païennes de la bonne époque, ce groupe est compact sans qu'aucune lettre intermédiaire soit omise. Dans les inscriptions chrétiennes au contraire, on retranche volontiers à ce groupe des consonnes et des voyelles. Ainsi DP, si fréquent dans les inscriptions chrétiennes et exclusivement chez elles, est mis pour D*e*P*ositus*. Les raisons plausibles de ces suppressions sont nombreuses. Un fait certain est le parallélisme entre l'abaissement croissant du niveau littéraire et la multiplication des abréviations. On en vint à écrire LG pour *legio*, PBL pour *publicus*, et même MCP pour *municipii*, ou PO pour *prætorio*, ou même GLRSMVS pour *gloriosissimus*.

2° Voici la seconde règle : on redouble la consonne finale autant de fois que le mot représente de personnes : COSS=*consulibus duobus ;* D.NNN = *domini nostri tres*. Mais avec la décadence littéraire, il arriva fréquemment que les lapicides appliquèrent mal la règle et redoublèrent même les consonnes initiales : FFF.LLL=*Flaviis tribus*, ou encore firent du redoublement une simple marque de pluriel : PONTIFF=*pontifices*, sans égard au nombre, ou même qu'ils redoublèrent les consonnes des mots singuliers : FF= *fecit*.

A partir du second siècle, on signala fréquemment à l'attention les abréviations en surmontant d'une barre les lettres ou groupes de lettres abréviatifs : $\overline{\text{D. D}}$ = *donum dat ;* DIA$\overline{\text{C}}$ *(onus) ;* KA$\overline{\text{L}}$ *(endas)*. Plus particulièrement, cette barre marquait l'omission d'*m* ou *n*, ou la suppression d'*i*, *o*, *u* devant *s* final : QV$\overline{\text{A}}$QV$\overline{\text{A}}$, A$\overline{\text{N}}$N *(o)* S. Quelquefois cette barre coupe la lettre dans son milieu : Ƀ = *beneficium ;* ϴ = *obitus*, Đ = *dies*.

Une abréviation très singulière consistait à retourner la lettre pour marquer le féminin : Ⅎ = *filia* ou *femina*, Ꟁ = *puella*.

Le nombre de mots que peut représenter une même lettre est parfois considérable, de même que peut l'être celui des abréviations d'une seule formule. A elle seule, la lettre P est l'abréviation d'une trentaine de mots différents, C, M de plus encore.

Quelques sigles sont si fréquents ou si célèbres qu'on en connaît le sens en dehors même de l'épigraphie. B. M , *bene merenti*, se lit dans nombre d'inscriptions. D*(is)* M*(anibus)* S*(acrum)*, fréquent sur les monuments chrétiens, est fameux par les discussions qu'il a soulevées. C'était une formule tellement usitée qu'aux premiers siècles aucun chrétien ne s'offusquait de la voir gravée sur les pierres sépulcrales et qu'on n'en cherchait pas même le sens. Il arrivait même que l'on combinât D. M. avec le *chrismon* ou le poisson mystique.

Le monogramme $\overline{\text{IHS}}$, si connu, est un sigle analogue. On discute encore sur son origine grecque ou latine. Quelle qu'elle puisse être, il doit au dogme capital auquel il est lié d'être devenu, avec l'INRI des crucifix, le plus populaire des signes épigraphiques.

Accentuation. — Durant les trois premiers siècles, on indiquait les voyelles longues, sauf erreur du graveur, par un accent, l'*apex*. Pour signifier qu'une lettre, consonne ou voyelle, demandait à être redoublée dans l'expression complète, on usait d'une sorte d'accent circonflexe, le *sicilicus :* OŜA=*ossa*, SV̂S=*suus*. Mais on passait facilement du *sicilicus* à la barre transversale d'abréviation.

Pour indiquer la séparation des mots on employa assez souvent un point que l'on plaçait à mi-hauteur dans la ligne. Rond, quadrangu-

laire, triangulaire, rectangulaire, il s'allongeait parfois en forme de flèche, devenait une feuille de lierre, une palme, un rameau, un oiseau, etc. Sans se soucier du sens, les lapicides ne se gênèrent pas d'ailleurs pour séparer même les syllabes à l'intérieur d'un mot ou pour faire précéder de ces signes la ligne elle-même, précaution inutile. Dans les inscriptions des catacombes, il n'est pas rare de voir le rameau ou la palme servir de simple ornement.

Il y aurait à indiquer encore ici la manière de rendre les chiffres. Mais les principaux chiffres romains sont connus et nous ne voulons pas entrer dans le détail des signes spéciaux. Les plus difficiles sont ceux des fractions. On les devra chercher dans les manuels. La difficulté disparaît en partie pour le moyen âge.

Chronographes. — Mais les époques suivantes se plurent à des complications, jeux de lettres, jeux de mots, qui créèrent des difficultés nouvelles. On aima à marquer la date d'un événement, de la construction d'un édifice par exemple ou de l'érection d'un tombeau, en intercalant dans les mots des majuscules romaines jouant le rôle de chiffres. C'est ce que l'on nomme des chronographes. Ils se rencontrent assez souvent dans l'épigraphie du XVIe siècle[1].

Par un jeu analogue, mais où la numération n'a plus rien à voir, on usa assez souvent dans les inscriptions de l'acrostiche. Inventé dès l'époque classique, l'acrostiche se rencontre dès le second siècle dans des inscriptions chrétiennes dont la plus fameuse est celle de Pectorius d'Autun. Dans une variété d'acrostiche, le mot sur lequel il est construit se lit à la fin des lignes, c'est le télestiche. Sous l'une ou l'autre forme ou sous les deux réunies, « l'acrostiche, dit dom Leclercq, a joui d'une vogue qu'explique l'affaissement intellectuel du moyen âge. Il envahit tout, il est non seulement acrostiche et télestiche, mais on imagine des combinaisons linéaires intermédiaires, non moins pitoyables en Occident qu'en Orient, chez les chrétiens que chez les rabbins[2]. »

II. — Explication des inscriptions

Difficultés. — Le texte de l'inscription supposé établi, il nous reste à le comprendre et à le traduire correctement. Dans ce travail, les difficultés restent encore nombreuses. Tout d'abord une inscription contient des noms : noms des défunts, si c'est une épitaphe, du personnage auquel elle est dédiée, du dieu auquel elle est consacrée, etc. Il faut pour la comprendre connaître les dénominations et les principes qui les régissent.

[1] Voici l'épitaphe chronographique de Christophe de Thou composée par Robert Estienne :

FAtIs ConCessit qVa noCte ThVanVs, opaCo
Tros pVer e Cœlo Mane rVebat aqVas.

soit donc MCCCCC LVV VV VV II, c'est-à-dire 1582.

[2] *Dict. d'archéol.*, t. I, col. 365.

En outre, les personnages qui y figurent font partie d'une classe sociale. Les uns n'ont exercé aucune fonction ni revêtu aucune charge ; mais d'autres, très nombreux, sont parvenus à des dignités dans un collège, une corporation, un ordre social, dans leur ville ou dans l'Etat. Ces dignités sont soigneusement mentionnées dans les textes épigraphiques. On y ajoute les titres honorifiques du défunt, dans un ordre fixé par la coutume. Pour être correctement comprises, ces mentions demandent des connaissances spéciales.

Enfin, suivant leur destination, dédicaces aux divinités, inscriptions honorifiques ou funéraires, actes publics ou privés, inscriptions familières, les monuments épigraphiques revêtent des formes et offrent des formules particulières que nous devons étudier.

Dénominations. — A l'époque impériale, le nom unique en usage chez les anciens Romains a fait place aux trois dénominations classiques : *prænomen, nomen, cognomen*. Seuls les esclaves ou les provinciaux de basse condition portent encore un nom unique. Dans les inscriptions des premiers siècles on trouve indiqués, dans l'ordre suivant : le prénom, le nom de famille, le père ou le patron, la tribu, les surnoms. Des trente prénoms connus de Varron, 16 ou 17 seulement étaient encore usités. On les trouve indiqués dans les grammaires latines et les dictionnaires. Primitivement, ils avaient un sens facilement intelligible, comme *Sextus* ou *Spurius*, mais qu'on finit souvent par oublier. C'est le neuvième jour après la naissance qu'un petit romain recevait un prénom de ses parents ; mais comme ce prénom n'était officiel qu'après la réception de la toge virile, il arrive que les tombes des enfants tantôt portent le prénom, tantôt en sont dépourvues. Parfois aussi on remplaçait le prénom par le mot PVPVS, qui signifie « tout jeune enfant, » et indique la coutume que nous rappelons.

Au *nomen gentilicium* avaient droit tous ceux qui faisaient partie de la *gens*, hommes ou femmes, clients ou affranchis. Il se distingue généralement par une désinence en *ius* ou *eus* chez les familles romaines, en *na* ou *nas* pour les familles étrusques. Sauf quelques rares exceptions pour des noms universellement connus dans l'empire, les gentilices, contrairement aux prénoms, s'écrivent en toutes lettres.

Les surnoms étaient tirés de particularités individuelles. Aux IIe et IIIe siècles, la mode fut de s'en attribuer plusieurs, un nombre de plus en plus considérable. C'était à s'y perdre. Par réaction et surtout sous l'influence du christianisme, à partir du IIIe siècle, on commença à désigner, dans les inscriptions et les actes, les personnes sous un nom unique, généralement un *cognomen*, et les anciens gentilices disparurent peu à peu.

Pour le moyen âge, les dénominations usitées en épigraphie ne diffèrent pas de celles qu'offrent les chartes. On se reportera donc au chapitre de la DIPLOMATIQUE. *(Ami* 1910, p. 753 et suiv.).

Les esclaves romains ne portaient qu'un nom, mais le faisaient suivre des noms de leurs maîtres au génitif. Un second nom terminé en *anus* indique que l'esclave a passé d'une maison dans une autre : *Successus Valerianus publicus* indique que Successus, ancien esclave de Valerius, est devenu ensuite esclave de l'Etat.

Conditions sociales. — La place qu'occupaient dans la société les personnages des inscriptions est généralement longuement mentionnée.

Pour un esclave, le mot *servus* peut être exprimé ou sous-entendu : on supplée par le contexte.

L'affranchi, qui porte trois noms comme un citoyen né libre, fait suivre son gentilice du mot *libertus*. Ex. : « C. Julius, *C. lib(ertus)*, Hermes, » signifie : C. Julius Hermes affranchi de C. Julius.

Mais les vaniteux ne manquaient pas, qui, pour effacer la trace de leur origine servile, s'affranchissaient le plus possible de la règle reçue.

Quand il s'agit d'un citoyen romain, les inscriptions mentionnent méticuleusement la carrière des honneurs qu'il a parcourue, son *cursus honorum*. Pour cela, elles suivent deux systèmes opposés, et passent tantôt des fonctions les plus basses aux plus élevées, tantôt des plus élevées aux plus basses. Suivant les différentes classes de la société, les dignités étaient diverses. Il faut donc distinguer celles qui étaient réservées aux sénateurs : carrière sénatoriale ; celles qui l'étaient aux chevaliers : carrière équestre; celles qui s'ouvraient aux hommes d'un rang inférieur. Sur ces carrières, on devra consulter les Manuels d'Institutions romaines, la *Minerva* de S. Reinach, et les Manuels d'Epigraphie. Dans ces derniers, on trouvera des listes d'appellations avec leurs sigles ou abréviations, indispensables à connaître pour le déchiffrement des textes.

On donnait aux empereurs vivants une série d'appellations particulières : *imperator*, comme chef de l'armée revêtu de l'*imperium ; Cæsar*, surnom de la *gens Julia* que prirent ensuite tous les empereurs; filiation ; noms personnels ; *Augustus*, titre honorifique et surnom d'Auguste, pris par tous ses successeurs. Ces cinq dénominations constituent proprement le nom de l'empereur. Viennent ensuite les surnoms tirés des peuples vaincus, la dignité de souverain pontife, les puissances tribunices qui se comptent par année, les consulats, le titre de père de la patrie, porté par tous les empereurs sauf Tibère, Galba, Othon et Vitellius [1]. Mort, et seulement alors, il était qualifié de *divus*. Ce principe fournit une donnée chronologique importante. Mais tous ne recevaient pas ce titre posthume et même, quand un décret du Sénat avait condamné la mémoire de l'un d'eux, on martelait son nom sur les monuments. Des noms de particuliers ont subi le même martelage dans le but de déshonorer leur mémoire.

Dans les inscriptions chrétiennes, il est rarement fait mention de la condition sociale. Il est plutôt rare que la foi chrétienne ne s'y exprime pas, soit par une formule, soit par un symbole. Quant aux honneurs, ce n'est qu'au IV^{e} siècle qu'on les voit apparaître dans les inscriptions chrétiennes. Elles deviennent alors verbeuses et élogieuses comme celles des païens, qui donnaient tant d'importance aux *tituli*. Mais plus souvent que le *cursus honorum* apparaît alors l'ordre ecclésiastique du défunt.

Pour la condition sociale et les fonctions mentionnées dans les inscriptions du moyen âge et des temps modernes, on devra recourir aux Manuels des Institutions.

Classification des inscriptions. — Parallèlement à leur destination, varient les difficultés inhérentes aux inscriptions.

Sur les vases consacrés aux dieux, sur de petits autels ou de petites plaques métalliques suspendues dans les temples, les païens inscrivaient une dédicace, d'abord très courte : *Jovis* ou *Jovi*, puis plus longue, et finalement assez complexe. A l'époque impériale, on exprimait d'abord le nom de la divinité au génitif ou au datif, suivi du mot *sacrum*, puis le nom plus ou moins détaillé du fidèle qui fait l'offrande, suivi d'une expression indiquant l'action d'offrir comme D*(edit)*, D*(e)*D*(icavit)*, D*(ono)* D*(edit)*, D*(onum)* P*(osuit)*. Diverses mentions, dont la date, peuvent s'y ajouter. Le sigle D. O. M. qui se trouve encore sur le fronton de quelques églises se rattache à cette classe. Il est d'origine païenne, signifie *Deo optimo maximo*, et s'appliquait à Jupiter.

Quand on élevait une statue ou une colonne honorifique, on y gravait l'éloge du personnage : noms et titres, noms de celui qui fait élever le monument, raisons de cet honneur. Ces éléments d'ailleurs se retrouvent dans les inscriptions analogues des diverses époques.

De même, les Romains avaient coutume de graver une inscription sur les édifices construits à l'usage du public. Outre le nom du particulier ou de la ville qui fait les frais de l'édifice, suivi de *fecit, restituit*, etc., on y trouve des indications variées souvent très intéressantes sur l'état antérieur de l'ouvrage, sa destination, la provenance des sommes dépensées : S*(ua)* P*(ecunia)*, P*(ecunia)* P*(ublica)*. Sur les bornes milliaires il peut se faire que seul le chiffre des milles soit indiqué, ou que s'y ajoutent la date, les noms et titres de l'empereur, le point de départ de la route, même les noms de ceux qui ont fait le travail.

De toutes les inscriptions, les épitaphes sur les tombes sont de beaucoup les plus nombreuses et aussi les plus variées. Sous l'empire romain, l'inscription funéraire débute régulièrement par

[1] Ex. : IMP*(erator)* CAESAR DIVI NERVAE F*(ilius)* [NERVA TRAIANUS AUG*(ustus)*· GERM*(anicus)*· DACICVS PON-[TIF*(ex)* MAX*(imus)* TRIBVNIC*(ia)* POTESTAT*(e)* XIIII IMP*(erator)* VI CO*(n)*-[S*(ul)* V P*(ater)* P*(atriæ)*.

le sigle que nous connaissons : D. M. S., dédicace aux Dieux Mânes. Vient ensuite le nom du défunt avec tous les détails afférents, et enfin une formule indiquant son âge : *qui vixit annis*... Pour un soldat, on ajoute ses années de service : STIP*(endiorum)*... MIL*(itavit)* AN*(nis)*... Pour distinguer une tombe d'un cénotaphe, on emploie quelque formule comme *hic jacet, hic quiescit, ossa sita*. Fréquemment on adresse un souhait au mort : S*(it)* T*(ibi)* T*(erra)* L*(evis)*; B*(onis)* B*(ene)*.

Comme les graveurs de monuments funéraires usaient de formules consacrées réunies dans des manuels et des formulaires, l'épigraphie chrétienne fut assez longtemps à se dégager des traditions païennes. De sorte que fréquemment les mêmes formules se trouvent dans les unes et dans les autres. Par exemple l'expression *domus æterna* pour désigner le tombeau, emprunt manifeste à la phraséologie païenne, se rencontre jusqu'au VII^e siècle dans des inscriptions nettement chrétiennes. Par contre, les mots *depositio, depositus, in pace* sont caractéristiques des tombeaux chrétiens.

Pour le moyen âge et les temps modernes, nous manquons encore d'ouvrages d'ensemble permettant de donner les principes généraux de l'épigraphie funéraire.

Il est arrivé maintes fois que des actes publics ou privés ont été gravés sur la pierre ou sur le bronze. Des lois et plébiscites, des senatus-consultes, des édits ou décrets impériaux, des diplômes militaires, des sentences judiciaires, sont dans ce cas. Des actes privés, des chartes, auxquelles on voulait donner un caractère d'indestructibilité, ont été conservées de la même façon. Mais le domaine des inscriptions à recueillir et à étudier ne se limite pas encore là : les tuiles et les briques portent souvent des estampilles intéressantes pour l'histoire et la géographie historique; de même les conduites d'eau romaines, les vases de terre, les statuettes, les objets usuels en métal ou en verre.

III. — Critique des inscriptions

Inscriptions mutilées. — Avant d'utiliser une inscription dans un travail historique, on doit, comme pour tous les autres documents, s'assurer de son authenticité, c'est-à-dire en faire la critique. Mais dans certains cas, une opération préliminaire et des plus délicates s'impose à l'épigraphiste. Relativement fragile presque toujours, il arrive que le support d'une inscription ait été brisé, intentionnellement ou non, au cours des temps et que, des fragments, un ou plusieurs se soient perdus depuis lors. L'inscription mutilée demande donc à être restituée.

« Lorsqu'une inscription, dit M. Cagnat, est brisée, ou qu'une partie des lettres en est effacée, on peut arriver à la restituer, au moins en partie, non pas avec vraisemblance, mais avec certitude. Nous ne saurions trop insister ici sur ce fait. On serait facilement disposé à croire que les suppléments proposés par les savants pour les inscriptions mutilées, soit au *Corpus*, soit ailleurs, sont affaire de perspicacité, et qu'on peut arriver à en trouver d'autres, même sans être rompu aux études épigraphiques. C'est là une illusion contre laquelle il faut soigneusement se garder. Les véritables restitutions, les seules qui doivent être acceptées, sont, non le fruit de l'imagination plus ou moins réfléchie, mais le résultat d'une nécessité [1]. » Dans des restitutions de ce genre, comme dans certaines recherches d'érudition, il est parfois donné d'admirer l'étonnante fécondité d'une méthode scientifique scrupuleusement suivie, et, chez ceux qui l'emploient, les plus beaux dons intellectuels et les plus rares. Notre dédain, s'il existe, pour ce genre de savants, prouve seulement que nous les connaissons peu, et finalement vient de notre ignorance.

Une des plus célèbres inscriptions récemment restituées est celle d'Abercius. Sa langue étant le grec nous n'insisterons pas. Mais nous emprunterons au manuel précédemment cité un exemple qui fera saisir comment, à l'aide des indications générales sur les abréviations, les noms, la condition sociale, etc., il est possible de retrouver la partie perdue d'une inscription [2]. Soit l'inscription incomplète suivante, le trait représentant la cassure :

L · IV
PAPI
VICT
· MODI
E V
PROC AV
SPLENDI
ORDOMV
THAGAS
PATR

Une lecture superficielle indique dès l'abord qu'il faut ranger cette inscription parmi les monuments honorifiques. En tête, doit donc figurer au datif le nom du personnage en l'honneur de qui elle est gravée. L · est le prénom *Lucius*. IV doit représenter le gentilice, donc *Julio* ou *Junio*, la largeur des mots suivants ne permettant pas d'accepter un gentilice plus développé, comme le serait *Juventio*. Après le gentilice, la filiation : le prénom du père était représenté par une lettre suivie de F (*ilio*). On aura donc pour la première ligne : L (*ucio*) · IV (*lio?*) (*f.*)

La filiation doit être suivie de la tribu, ici en toutes lettres : PAPI (*ria*). Viennent ensuite les surnoms : à la troisième ligne VICT(*or*) ou *Victorius, Victorinus* ou un mot analogue, et à la quatrième MODI qui doit être complété par quelque suffixe : *anus, arius*... Cinquième ligne, sigle

[1] *Cours d'Epigraphie*, 3^e éd., p. 348.
[2] *Loc. cit.*, p. 349.

connu : E(*gregio*) V(*iro*), qualification assez vague, précisée à la ligne suivante : PROC(*uratori*) AV (*gusti*). A noter que si l'inscription a été rédigée sous le règne simultané de plusieurs empereurs, il faut suppléer *Augusti duo* ou *tres*. Doivent maintenant être indiqués les personnages qui font élever le monument : les trois lignes suivantes faciles à suppléer y sont consacrées : SPLENDI (*dissimus*) ORDO MV(*nicipi*) THAGAS (*tensium*), c'est le sénat municipal *(ordo)* de Thagaste (Souk-Ahras), où l'inscription a été trouvée. Le dernier mot explique les raisons de l'érection : PATR (*ono*).

Dans cette restitution, nous avons nettement délimité les choses certaines et celles restées douteuses. Mais une heureuse circonstance ayant fait découvrir à Constantine une autre inscription dédiée au même personnage, où il est appelé : *L. Julius Victor Modianus v. e. proc. Auggg. nnn.*, on peut maintenant rétablir le tout avec certitude et en même temps juger la valeur de la méthode. Nous aurons donc :

L (*ucio*) · IV	*lio.?. f(ilio)*
PAPI	*ria*
VICT	*ori*
MODI	*ano*
E (*gregio*) V (*iro*)	
PROC (*uratori*) AV	*ggg(usti)(tres)nnn(ostri)*
SPLENDI	*dissimus*
ORDO MV	*nicipii*
T H A G A S	*tensium*
PATR	*ono*

Inscriptions fausses. — Ici comme partout les faussaires s'en sont donné à cœur joie, les uns par intérêt, les autres par vanité, d'autres par une sorte de manie érudite. A la Renaissance, Pirro Ligorio, peintre et architecte italien, qui succéda à Michel-Ange comme architecte du Vatican, prit plaisir à inventer des inscriptions, et le plus clair de sa renommée posthume vient de là. D'autres ont fabriqué en pierre ou en marbre des inscriptions prétendues antiques et, comme pour les chartes, la race de ces faussaires s'est propagée jusqu'à nos jours.

Devant une inscription quelle qu'elle soit, on est donc fondé à se demander quelle est sa valeur d'authenticité toutes les fois que l'évidence absolue n'existe pas. Deux cas s'offrent à nous : ou bien nous ne possédons plus l'inscription incriminée que par des reproductions, le monument original ayant péri, lorsqu'il a réellement existé ; ou bien nous possédons encore celui-ci.

Première hypothèse : le texte seul est conservé. On procédera de la même façon que pour la critique des chartes. Si le texte renferme des erreurs historiques, pèche contre la langue d'une façon inexplicable, ou contre les lois de l'épigraphie, surtout s'il réunit ces différentes tares, on a la quasi certitude qu'il est faux. S'il contient des données inconnues par ailleurs, confirmant la thèse soutenue par l'auteur qui le rapporte et qui est seul à le connaître, il est fortement douteux. Et s'il est régulier, mais provenant d'un auteur suspect, il est prudent de le tenir en suspicion. Au contraire, s'il est ou a été copié et rapporté par un épigraphiste probe et consciencieux, par un ignorant désintéressé, rien n'empêche de faire fond sur lui.

Seconde hypothèse : nous avons le monument original. Cette sorte de faux est plus difficile à commettre, plus difficile aussi à dépister. C'est surtout par la paléographie qu'on y arrive, en cherchant les différences dans la forme des lettres comparées à celles des monuments authentiques. Mais c'est là un terrain particulièrement glissant et les meilleurs épigraphistes y ont parfois perdu pied. Heureusement cette partie de la critique épigraphique est d'un emploi assez rare dans la pratique.

Recueils d'inscriptions. — On peut utiliser sans doute une inscription isolée. Mais il y a grand avantage pour la science à ce que ces précieux monuments soient tous fidèlement recopiés et reproduits. De quelle utilité ne serait pas, pour l'histoire d'une région quelconque, d'une province, d'un diocèse, le recueil complet des inscriptions qu'on y relève, depuis les premiers siècles jusqu'aux XVII^e^ ou XVIII^e^ ! Quelle moisson de noms, de dates, de détails de toute nature, toujours prêts à éclairer la grande histoire ! Or une tâche pareille est aujourd'hui étonnamment facilitée par la photographie.

Pour l'antiquité classique et pour certains pays on possède de vastes recueils appelés des *Corpus : Corpus inscriptionum Semiticarum* publié par l'Académie des Inscriptions ; *C. I. Græcarum*, *C. I. Atticarum*, *C. I. Latinarum*, publiés aux frais de l'Académie de Berlin ; *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, réunies par E. Le Blant (1856) ; *Inscriptiones Hispaniæ Christianæ* et *I. Britanniæ christianæ*, par A. Huebner (1876). Des savants locaux ont réuni les inscriptions anciennes de leur pays, ville ou province : de Boissieu celles de Lyon, M. le commandant Espérandieu celles du Poitou, de la Saintonge, etc., M. l'abbé Lejay celles de la Côte-d'Or, etc. Il y a quelque soixante ans, l'abbé Texier, directeur du Petit Séminaire du Dorat, publia, dans son *Manuel d'Epigraphie*, une riche collection des inscriptions limousines du VII^e^ au XVIII^e^ siècle et son ouvrage, longtemps réputé, pourrait encore aujourd'hui servir de modèle aux travailleurs.

Utilisation des inscriptions. — Généralement l'épigraphiste se confine dans la recherche et la reproduction des inscriptions, tandis que l'historien proprement dit se réserve d'en tirer parti pour l'histoire générale ou particulière. D'excellents exemples ont montré pourtant qu'il ne faut pas établir entre les deux rôles une cloison étanche et de fait rien n'empêche l'épigraphiste d'être historien en même temps.

Si l'on veut voir dans un exemple concret, — c'est toujours la meilleure des démonstrations, —

l'utile parti que l'histoire proprement dite peut tirer de la connaissance des inscriptions, nous conseillons d'étudier le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, ou un ouvrage comme l'*Afrique chrétienne* de Dom Leclercq, ou encore le *Manuel d'épigraphie d'après les marbres de la Gaule* d'E. Le Blant.

C'est en faisant appel aux inscriptions, par exemple, que le grand érudit qu'est Dom Leclercq contrôle les assertions de Tertullien sur l'état de l'Eglise d'Afrique, sur la proportion relative du nombre des chrétiens dans la société, spécialement dans les armées, où ils paraissent avoir été beaucoup moins nombreux que ne le laisserait entendre la fougue oratoire de l'illustre Africain. Les institutions et les croyances de ces premiers fidèles, leurs idées et leurs usages se reflètent dans les inscriptions. Par des inscriptions, on retrouve les noms de martyrs ignorés des martyrologes, les dates de leur culte : plusieurs pages de l'*Afrique chrétienne* [1] sont consacrées à énumérer les martyrs mentionnés par les inscriptions africaines. La dévotion à ces mêmes martyrs est attestée par des inscriptions de Cirta, de Sétif, de Guelma, etc. On y trouve la coutume de célébrer sur les sépultures des repas en l'honneur des martyrs et des défunts; dans quelques-unes de ces pierres sont creusées des cavités destinées à recevoir les écuelles qu'on emplissait en l'honneur des saints et dont on distribuait le contenu aux pauvres. Une table rectangulaire ou semi-circulaire placée au-dessus de la tombe portait des images de plats, de patères, d'aiguières, de cuillers. Des inscriptions également nous montrent les Donatistes africains affirmant leurs convictions jusque dans la mort, célébrant leurs « martyrs [2], » clamant une dernière fois leur mot de passe, le fameux *Deo laudes* contre lequel les catholiques adoptèrent le *Deo gratias*. La théologie et l'histoire des dogmes trouvent un précieux secours, à peu près encore inexploité, dans les textes épigraphiques. Des formules détaillées y attestent les croyances catholiques, se dressent en opposition aux hérésies. Des lampes, des anneaux, des intailles, des tuiles, d'humbles tessons foulés aux pieds élèvent la voix et témoignent jusqu'à nous. Il suffit de leur prêter l'oreille.

L'exemple du beau travail que nous venons de citer, montre comment on peut faire « parler les pierres » et tout ce qu'elles pourraient nous apprendre sur l'antiquité aussi bien que sur les époques plus rapprochées de nous, sur notre histoire locale autant que générale. Si la voie a été parfois tentée, ç'a été surtout par des travaux fragmentaires qu'il serait utile de coordonner. Il reste, de toute façon, beaucoup à faire.

[1] T. I, p. 254.
[2] *Loc. cit.*, p. 350.

SPECIMEN CALENDARII UNIVERSALIS ECCLESIÆ

Pro Anno Domini 1913

OCTOBER

1. Fer. IV. *Alb.* **S. Remigii Ep. et C.** *dupl. maj.* (**in Gallia**). — Off. de Psalt. Invit. et hymn. (m. 3 v.) de Communi; Ant. Ps. et ℣ de Psalt. (in 3° Noct. Ant. et Ps. 1° loco); reliq. de festo ut in Brev. — Ad Laud. (ut in 1° schemate) et Hor. min. Ant. et Ps. de fer.; reliq. de Communi. — Vesp. de seq. ut in Brev., com. præc. — Compl. de Dom.

2. Fer. V. *Alb.* **Ss. Angelorum Custodum,** *dupl. maj.* — Omnia ut in prop. — Ad Laud. et Hor. Ps. de Dom. (ad Laud. 1° loco; ad Prim. 1 Ps. *Deus in nomine tuo)*, cætera de festo. — In Miss. *Credo.* — Vesp. II de festo. — Compl. de Dom.

3. Fer. VI. *Virid.* **De ea,** *simpl.* — Off. prorsus feriale. Invit. et hymn. de Psalt. 9 Ant. et Ps. uno tractu usque ad 3m ℣; cætera ut in Prop. de Tempore. — Ad Laud. omnia de Psalt. 1° loco (suffr.) — In Miss. 2a Or. *Fidelium,* 3a *A cunctis* — Ad Hor. Min. omnia de Psalt. Preces ad Prim. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de seq. — Compl. de fer.

4. Sabb. *Alb.* **S. Francisci C**, *dupl. maj.* — Off. ordinat. ad modum diei 1 huj. — Vesp. de seq. ut in Brev. Com. præc. et Dom. — Ad Complet. (de Dom.) et cras, Dox. *Jesu tibi.*

5. **Dom. XXI post Pentecost. II Octobris,** *Alb.* **Solemnitas Ss. Rosarii B. M. V.,** *dupl. 2 cl.* — Omnia ut in prop. 9a lect. Dom. — Ad Laud. et Hor. Ps. de Dom. (ad Laud. 1° loco; ad Prim. 1 Ps. *Deus in nomine tuo,* ℣ *Qui natus es de M. V.)*; cætera de festo et Com. Dom. in L. et M. Præf. *Te in solemnitate,* Ult. ev. Dom. — In II. Vesp. de festo, com. seq. et Dom. — Complet. de Dom.

6. Fer. II. *Alb.* **S. Brunonis C.,** *dupl.* — Off. de Psalt. Invit. et hymn. de Communi; Ant. Ps. et ℣ de Psalt.; reliq. de festo ut in Brev. — Ad Laud. (1° loco) et Hor. Ant. et Ps. de fer., reliq. de Communi. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer. cætera de festo, com. seq. ac Ss. Sergii et Soc. Mm. — Compl. de fer.

7. Fer. III. *Alb.* **S. Marci P. et C.** *simpl.* — Invit. et hymn. de Communi; Ant et Ps. dic. uno tractu usque ad 3m ℣, omissis 1° et 2°; 2 lect. de Script. cum resp. de 2° Noct., 3a de Sancto, *Te Deum.* — Ad. Laud. (e 1° loco) et Hor. Ant et Ps. de fer., cætera de festo; com. Ss. Sergii etc. Mm. in L. (suffr.) et Miss. 3a Or. *A cunctis.* — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de seq. — Complet. de fer.

8. Fer. IV. *Alb.* **S. Birgittæ Vid.,** *dupl.* — Off. de Psalt. ad instar diei 1 huj. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de S. Birgitta, com. seq. — Complet. de fer.

9. Fer. V. *Rub.* **Ss. Dionysii Ep. et Soc. Mm.,** *semid.* — Off. de Psalt. ad modum 6 huj., sed suffr. ad Laud. et Preces ad Prim. — In Miss. 2a Or. *A cunctis,* 3a ad libitum. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de seq. (m. 3 v.), com. præc. (suffr.). — Complet. de fer. Preces.

10. Fer. VI. *Alb.* **S. Francisci Borgiæ C.,** *semid.* — Ut heri. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de S. Francisco, com. seq. (suffr. *Sancti omnes,* prætermissa B. M. V.). — Compl. de fer. Preces.

11. Sabb. *Alb.* **Off. B. M. V. in Sabbato,** *simpl.* — Ad Matut. Invit. et Hymn. ut prop. loc.; Ant. et Ps. fer. uno tractu usque ad 3 ℣; Absolut. et Benedict. prop., duæ lect. de Script. cum resp. Officii, 3a lect. *Amplectamur; Te Deum.* — Ad Laud. (1o loco) et Hor., Ant. et Ps. de Sabb., cætera de Officio; suffr. ad Laud., ℣ *Qui natus es de M. V.* et Preces ad Prim. — In Miss., 2a Or. de Spiritu S., 3a *Eccl.* vel pro P. — Vesp. de Sabb., a cap. de Dom. (suffr.). — Compl. de Sabb. Preces.

12. Dom. XXII post Pentecost. III Octob. *Virid.* **De ea,** *semid.* — Off. de Psalt. Invit. *Adoremus Dominum* et Hymn. *Primo die;* Ant. Ps. et ℣ de Psalt., reliq. ut in Proprio de Tempore. — Ad Laud. (1o loco) de Dom., Ant. prop. ad *Benedictus* (suffr.); ad Prim. 1 Ps. *Confitemini,* Symbolum et Preces. — In Miss. 2a Or. *A cunctis,* 3a ad libitum. Præf. Trinit. — Vesp. II de Dom., com. seq. (suffr.). — Compl. de Dom. Preces.

13. Fer. II. *Alb.* **S. Eduardi Regis C.,** *semid.* — Off. de Psalt. ad instar 6 huj., sed m. 3 v., suffr. ad Laud., et preces ad Prim. — In Miss. 2a Or. *A cunctis,* 3a ad libitum. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de seq. com. præc. — Complet. de fer.

14. Fer. III. *Rub.* **S. Callisti I P. et M.,** *dupl.* — Off. ordinat. ut 6 huj. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de seq. (hymn. prop.), com. præc. — Complet. de fer.

15. Fer. IV. *Alb.* **S. Teresiæ V.,** *dupl.* — Ut die 6 huj. sed Hymn. prop. ad Matut. et Laud. — Vesp. de seq. (in Gallia) ut in prop., com. præc. — Complet. de Dom.

16. Fer. V. *Alb.* **Apparitio S. Michaelis (in Monte Tumba),** *dupl. maj.* — (Officium novum). Ad Laud. Ps. de Dom. 1o loco; ad Prim. 1 Ps. *Deus in nomine tuo,* cætera de festo. — In Miss. *Credo,* Præf. communis. — Vesp. II de festo, com. seq. — Complet. de Dom.

17. Fer. VI. *Alb.* **S. Hedwigis Vid.,** *semid.* — Off. de Psalt. Ad Matut. Invit. et Hymn. de Communi; Ant. Ps. et ℣ de fer., reliq. de festo. — Ad Laud. Ant. et Ps. de fer. (item ad Hor.), cætera de Communi, suffr. ad Laud. et preces. ad Prim. — In Miss. 2a Or. *A cunctis,* 3a ad libitum. — Vesp. de seq. ut in Brev. sine ulla com. — Compl. de Dom.

18. Sabb. *Rub.* **S. Lucæ Evang.,** *dupl. 2 cl.* — Off. ut in Brev. ad instar 16 huj. — In Miss. *Credo,* Præf. Apost. — Vesp. II de festo, com. Dom. et S. Petri de Alcantara C. (simplific.) in 1is Vesp. — Compl. de Dom.

19. Dom. XXIII post Pentecost. IV Octobr. *Virid.* **De ea,** *semid.* — Off. ut die 12 huj., sed ad Laud. com. S. Petri C. sine suffr., et ad Prim. omittunt. Symbolum et Preces. — In Miss. com. S. Petri sine 3a Or. Præf. Trinit. — In II Vesp. de Dom. com. seq. ac S. Petri C. in 2is Vesp. — Compl. de Dom.

20. Fer. II. *Alb.* **S. Joannis Cantii C.,** *dupl.* — Off. de Psalt. ordinat. ut die 6 huj., sed hymnus e 1is Vesp. dicitur ad Matut., et hymnus Matutini ad Laud. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer., reliq. de festo, com. seq. ac Ss. Ursulæ etc. Vv. et Mm. — Compl. de fer.

21. Fer. III. *Alb.* **S. Hilarionis Abb.,** *simpl.* — Off. de Psalt. ut die 7 huj. — Com. Ss. Ursulæ in L. (suffr.) et M. 3a Or. *A cunctis.* — Vesp. de fer. (suffr.). — Compl. de fer. Preces.

22. Fer. IV. *Virid.* **De ea,** *simpl.* — Off. prorsus feriale, ut in Psalt. Ant et Ps. ad Matut. dicunt. uno tractu usque ad 3m ℣; ad Laud. (1o loco) suffr., preces ad Prim. — In Miss. de Dom. præc. 2a Or. *A cunctis,* 3a ad libitum. — Vesp. de seq. ut in Supplem. — Ad Compl. (de Dom.) et cras, Dox. *Jesu tibi.*

23. Fer. V. *Alb.* **SSmi Redemptoris,** *dupl. maj.* — Omnia prop. — Ad Laud. Ps. de Dom. 1o loco; ad Prim. 1 Ps. *Deus in nomine tuo,* ℣ *Qui redemisti mundum;* reliq. de festo. — In Miss. *Credo,* Præf. de Cruce. — Vesp. de seq. ut in Supplem., com. præc. — Compl. de Dom.

24. Fer. VI. *Alb.* **S. Raphaëlis Archang.,** *dupl. maj.* — Off. prop. ordinat. ut heri. — In Miss. *Credo.* — In II Vesp. ut in Brev., com. seq. et Ss. Chrysanthi et Dariæ Mm. — Compl. de Dom.

25. Sabb. *Alb.* **Off. B. M. V. in Sabbato,** *simpl.* — Off. ordinat. ut die 11 huj., sed com. Ss. Mart. in L. (suffr. *Sancti omnes,* suppressa B. M. V.) et M., 3a Or. de Spiritu S. — Vesp. de Sabb., Ant. prop. ad *Magnificat,* Or. Dom. 3 post Epiph., com. S. Evaristi P. et M. (suffr.). — Complet. de Sabb. Preces.

26. Dom. XXIV post Pentecost. V Octobr. 3a Epiph. *Virid.* **De ea,** *semid.* — Off. ordinat. ut 12 huj. — Com. (sine lect.) S. Evaristi in L. (suffr.) et M., 3a Or. *A cunctis,* Præf. Trinit. — Vesp. II de Dom. (suffr.). — Complet. de Dom. Preces.

27. Fer. II. Vigil. Ss. Simonis et Judæ. *Viol.* **De ea,** *simpl.* — Off. prorsus feriale, Ant. et Ps. uno tractu usque ad 3 ℣, reliq. ut in Prop. Sanctorum. — In Laud. (2o loco), preces fer. (etiam ad omnes Hor.), suffr. — Ad Prim. post Psalm. huj. fer. subjungitur Ps. 46 *Omnes gentes.* — In Miss. prop. 2a Or. *Concede,* 3a *Eccl.* vel pro P. — Vesp. de seq. ut in Brev. — Compl. de Dom.

28. Fer. III. *Rub.* **Ss. Simonis et Judæ Apost.,** *dupl. 2 cl.* — Off. de Communi Apost. et prop. loco. — Ad Laud. et Hor. Ps. de Dom. (ad Laud. 1o loco; ad Prim. 1 Ps. *Deus in nomine tuo).* — In Miss. *Credo,* Præf. Apost. — Vesp. II ut in Brev. — Compl. de Dom.

29. Fer. IV. *Virid.* **De ea,** *simpl.* — Ut die 22 huj. Lect. de fer. II præc. cum respons et fer. curr. — Vesp. de fer. (suffr.). — Compl. de fer Preces.

30. Fer. V. *Virid.* **De ea,** *simpl.* — Ut heri. Lect. de fer. III præc. cum respons. e fer. curr. — Vesp. de fer. (suffr.). — Compl. de fer. Preces.

31. Fer. VI. *Viol.* **De Vigilia Omnium Sanctorum (jejunium),** *simpl.* — Off. feriale ad instar 27 huj. — Ad Prim. post Psalm. huj fer. subjungitur Ps.

98 *Dominus regnavit.* — In Miss. 2ª Or. de Spiritu S., 3ª *Eccl.* vel pro P. — Vesp. de seq. ut in Brev. — Compl. de Dom.

NOVEMBER

1. Sabb. *Alb.* **Omnium Sanctorum,** *dupl. 1 cl.* (cum Oct.). — Off. ut in Prop. — Ad Laud. (1º loco) et Hor. Ps. de Dom. Ad Prim. 1 Ps. *Deus in nomine tuo.* — Missa prop. *Credo,* Præf. commun. — In II Vesp. festi, com. Dom. 1 Nov., Or. Dom. 4 post Epiph. — Complet. de Dom.

2. **Dom. XXV post Pentecost. I Novembr., 4 Epiph.** *Virid.* **De ea,** *semid.* — Off. de Psalt. et prop. loco. Ad Matut. Invitat. *Adoremus Dominum* et Hymn. *Primo die;* Ant. Ps. et ℣ de Psalt., reliq. ut in Prop. de Tempore. — Ad Laud. 1º loco, ant. prop. ad *Benedictus* et com. Oct. sine suffr. — Ad Prim. 1 Ps. *Confitemini* (sine Symbolo nec prec.). In Miss. 2ª Or. Oct. sine 3ª Or. *Credo,* Præf. Trinit. — In Vesp. de Dom., com. Oct. et post ℣ *Benedicamus Domino* dicunt. Vesp. defunct. *nigr.* sub ritu dupl. juxta Rubricas ad calcem Novi Psalterii, et nihil amplius fit de festo Omnium Sanctorum. — Complet. defunctorum ut ibi notatur.

3. Fer. II. *Nigr.* **Commemoratio Omnium fidelium defunct.,** *dupl.* — Omnia ut prop. loco ad calcem Novi Psalterii, tam ad Matut. et Laud. quam ad Hor. min. — Missæ omnes de Commemoratione præfata. — Ad Vesp. nihil amplius fit de defunctis; Ant. et Ps. sumuntur de fer.; a cap. de seq. com. Oct. ut in 1is Vesp. et Ss. Vitalis etc. Mm. — Complet. de fer.

4. Fer. III. *Alb.* **S. Caroli Ep. et C.,** *dupl.* — Off. de Psalt. Ad Matut. Invitat. et Hymn. de Communi; Ant. Ps. et ℣ de Psalt.; reliq. ut prop. loc. — Ad Laud. (1º loco) et Hor., Ant. et Ps. de fer., cætera de festo, et com. Oct. et Ss. Mart. in L. et M. *Credo.* — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de seq. (ubi jam indultum erat pro aliqua Dominica), com. præc. et Oct. — Complet. de fer.

5. Fer. IV. *Rub.* **Commemoratio Ss. Reliquiarum,** *dupl. maj.* — Off. ut heri (in 3º Noct. Ant. et Ps. 1º loco). — Com. Oct. in L. (℣ *Lætamini)* et M. *Credo.* — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer., reliq. de festo, com. Oct. ut in 1is Vesp. — Complet. de fer.

6. Fer. V. *Alb.* **De 6 die infr. Oct.,** *semid.* — Ut in festo et prop. loc. — In Miss. 2ª Or. de Spiritu S., 3ª *Eccl.* vel pro Papa. *Credo.* — Vesp. de Oct. — Complet. de Dom.

7. Fer. VI. *Alb.* **De 7 die infr. Oct.,** *semid.* — Ut heri. — Vesp. de seq. ut in I Vesp. festi, com. Ss. Quatuor Coronator. Mm. (℣ *Exultabunt).* — Complet. de Dom.

8. Sabb. *Alb.* **Octava omnium Sanctor.,** *dupl. maj.* — Ut in festo et prop. loco; 9ª lect. Ss. Coronatorum, quorum et com. in L. (℣ *Lætamini)* et M. *Credo.* — Vesp. de seq. ut in Brev. et com. Dom. III Nov. cum Or. Dom. 5 post Epiph. tantum. — Complet. de Dom.

9. **Dom. XXVI post Pentecost. III Novembr. et 5 Epiph.** *Alb.* **Dedicatio omnium Ecclesiarum (in Gallia),** *dupl. 1 cl.* — Off. de Communi Dedic.; 9ª lect. Dom. — Ad Laud. (1º loco) et Hor. Ps. de Dom. (ad Prim. *Deus in nomine tuo).* cætera de festo cum com. Dom. in L. et M. Præf. Trinit. Ult. ev. Dom. — In II Vesp. festi, com. seq., Dom. et S. Andreæ Avellin. C. (simplific.). ut in 1is Vesp. tantum. — Complet. de Dom.

10. Fer. II. *Alb.* **Dedicatio Archibasilicæ Ss. Salvatoris,** *dupl. 2 cl* (fuit heri) — Off. de Communi Dedic. et prop. loco. 9 lect. (tribus in unam junctis) S. Andreæ C., cujus et Ss. Tryphonis et Sociorum Mm. com. in L. et M. (privata). *Credo.* (In secret. ubique omittitur parenth.). Præf. communis. — In II Vesp. festi, com. seq. et S. Mennæ M. tantum. — Complet. de Dom.

11. Fer. III. *Alb.* **S. Martini Ep. et C.,** *dupl.* — Ad Matut. off. ut in Brev.; item ad Laud. ubi dicunt. Ps. de Dom. 1º loco. cum com. Oct. et S. Mennæ. — Ad Hor. min. Ant. et Ps. de fer., reliq. de festo. — In Miss. 2ª Or. Oct., 3ª S. Mennæ, *Credo.* — Vesp. ut in Brev., com. seq. et Oct. — Complet. de fer.

12. Fer. IV. *Rub.* **S. Martini P. et M.,** *semid.* — Off. de Psalt. ut die 4 huj. Lect. autem I Noct. e Dom. præc. et in III Noct. Ant. et Ps. 1º loco. 8 ℟ *Domine prævenisti.* — Com. Oct. in L. et M., 3ª Or. *Concede, Credo.* — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de seq. com. præc. et Oct. — Complet. de fer.

13. Fer. V. *Alb.* **S. Didaci C.,** *semid.* — Off. de Psalt. ut die 4 huj. com. Oct. in L. et M. 3ª Or. *Concede, Credo.* — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de seq. com. præc. et Oct. — Complet. de fer.

14. Fer. VI. *Rub.* **S. Josaphat Ep. et M.,** *dupl.* — Ut heri; com. Oct. in L. et M. *Credo.* — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de seq. com. præc. et Oct. — Complet. de fer.

15. Sabb. *Alb.* **S. Gertrudis V.,** *dupl.* — Ut heri. — Vesp. de seq. ut in 1is Vesp. festi, com. præc. et Dom. IV Nov. cum Or. Dom. 6 post Epiph. — Complet. de Dom.

16. **Dom. XXVII post Pentecost. IV Novembr., 6ª Epiph.** *Alb.* **Octava Dedicat. omnium Eccles. (in Gallia),** *dupl. maj.* — Off. ut in festo et prop. loco. Lect. III Noct. e 2 die infr. Oct. 9ª lect. Dom. cujus et com. in L. et M. *Credo.* Præf. Trinit. Ult. ev. Dom. — In II Vesp. festi, com. seq. et Dom. — Complet. de Dom.

17. Fer. II. *Alb.* **S. Gregorii Thaumaturgi Ep. et C.,** *semid.* — Invitat. et Hymn. de Communi; Ant. Ps. et ℣ de fer. Lect. I Noct. e Dom. præc., cætera de festo. — Ad Laud. (1º loco) et Hor. Ant. et Ps. de fer., reliq. de Communi (suffr. ad Laud. et Preces ad Prim.). — In Miss. 2ª Or. *A cunctis,* 3ª ad libitum. — Vesp. de seq. ut in Brev., com. præc. — Complet. de Dom.

18. Fer. III. *Alb.* **Dedicatio Basilicarum Ss. Apost. Petri et Pauli,** *dupl. maj.* — Off. ut in Brev. — Ad Laud. (1º loco) et Hor. Ps. de Dom. (ad Prim. 1 Ps.

Deus in nomine tuo). — In Miss. *Credo* (in secret. omittitur parenth.), Præf. communis. — In II Vesp. festi com. seq. et S. Pontiani P. et M. — Complet. de Dom.

19. Fer. IV. *Alb.* **S. Elisabeth (Reginæ Hungariæ) Vid.,** *dupl.* — Off. ordinat. ut 17 huj. Lect. I Noct. e fer. III; 9ª Lect. S. Pontiani cujus et com. in L. et M. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de seq. (m. 3 v.) com. præc. — Complet. de fer.

20. Fer. V. *Alb.* **S. Felicis Valesii C.,** *dupl.* — Invit. et Hymn. de Communi; Ant. Ps. et ℣ de fer. Lect. I Noct. 1ª *Incipit Amos,* 2ª *Incipit Abdias* e fer. VI, 3ª *Incipit Jonas* e Sabb., cætera de festo. — Ad Laud. (1º loco) et Hor. Ant. et Ps. de fer., reliq. de Communi. — Vesp. de seq. ut in Brev., com. præc. — Ad Complet. (de Dom.) et cras, Dox. *Jesu tibi.*

21. Fer. VI. *Alb.* **Præsentatio B. M. V.,** *dupl. maj.* — Omnia ut in Brev., 7 ℟ prop. — Ad Laud. (1º loco) et Hor. Ps. de Dom. (ad Prim. 1 Ps. *Deus in nomine tuo,* ℣ *Qui natus es).* — In Miss. *Credo.* Præf. *Te in Præsentatione.* — In II Vesp. festi com. seq. — Complet. de Dom.

22. Sabb. *Rub.* **S Cæciliæ V. et M.,** *dupl.* — Ad Matut. off. ut in Brev.; item ad Laud. (Ps. de Dom. 1º loco). — In Hor. minor. Ant. et Ps. de fer., reliq. de festo. — Ad Vesp. de Dom. V Novembr. Ant. et Ps. de Sabb. Ant. prop. ad *Magnificat,* com. præc., S. Clementis P. et M. (simplific.) in 1ⁱˢ Vesp., et S. Felicitatis M. — Complet. de Sabb.

23. **Dom. XXVIII et ult. post Pentecost. V Novembr.** *Virid.* **De ea,** *semid.* — Off. ordinat. ut die 2 hujus. — Com. S. Clementis et S. Felicitatis in L. (sine suffr.) et M. — Præf. Trinit. — Ad Prim. omitt. Symbolum et Preces. — In II Vesp. de Dom. com. seq., S. Clementis in 2ⁱˢ Vesp., et S. Chrysogoni M. — Complet. de Dom.

24. Fer. II. *Alb.* **S. Joannis a Cruce C.,** *dupl.* — Ut 20 huj. (m. 3 v.), 9ª lect. S. Chrysogoni, cujus et com. in L. et M. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de seq. com. præc. — Complet. de fer.

25. Fer. III. *Rub.* **S. Catharinæ V. et M.,** *dupl.* — Ut 20 huj. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de seq. com. præc. et S. Petri Alexandrini Ep. et M. — Complet. de fer.

26. Fer. IV. *Alb.* **S. Sylvestri Abb. C.,** *dupl.* — Ut 20 huj. 9ª lect. S. Petri cujus et com. in L. et M. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer., reliq. de festo. — Complet. de fer.

27. Fer. V. *Virid.* **De ea,** *simpl.* — Off. prorsus feriale ut in Psalt. Ant. et Ps. ad Matut. dicunt. uno tractu usque ad 3 ℣; ad Laud. (e 1º loco) suffr.; ad Prim. preces. — In Miss. de Dom. præc. 2ª Or. *Fidelium,* 3ª *A cunctis.* — Vesp. de fer. (suffr.). — Complet. de fer. Preces.

28. Fer. VI. *Virid* **De ea,** *simpl.* — Ut heri, sed Lect. 1ª et 2ª e fer. curr., 3ª de Sabb. — Vesp. de fer. com. S. Saturnini M. ac suffr. — Complet. de fer. Preces.

29. Sabb. *Viol.* **Vigilia S. Andreæ Apost.,** *simpl.* — Off. prorsus feriale ut in Psalt. Ad Matut. Ant. et Ps. uno tractu usque ad 3 ℣, reliq. ut in Prop. Sanctorum. In Laud. (2º loco) preces fer. (etiam ad omnes Hor.) et suffr. — Ad Prim. post Psalm. huj. Sabb. subjungitur Ps. 149 *Cantate Domino.* — In Miss. Com. S. Saturnini; 3ª Or. *Concede.* — Ad Vesp. de Dom. I Adventus, Ant. de Laud. huj. Dom., Ps. de Sabb.; a cap. ut in Brev. (jam sine suffr.). — Compl. de fer. Preces.

30. **Dim. I Adventus 1 cl.** *Viol.* **De ea,** *semid.* — Ut in Psalt. et prop. loco. — Ad Laud. (1º loco) et Hor. Ant. prop., Ps. de Dom. (ad Prim. 1 Ps. *Confitemini,* ℣ *Qui venturus es,* sine Symbolo, sed Preces). — In Miss. sine *Gloria,* 2ª Or. *Deus qui de B. M. V.,* 3ª *Ecclesiæ* vel pro P. *Credo,* Præf. Trinit. — Vesp. de seq. ut in Brev., com. præc. — Compl. de Dom. sine precibus.

DECEMBER

1. Fer. II. *Rub.* **S. Andreæ Apost.,** *dupl. 2 cl.* (fuit heri). — Omnia de Communi Apost. et prop. loco. — Ad Laud. (1º loco) et Hor. Ps. de Dom. (ad Prim. 1 Ps. *Deus in nomine tuo);* com. fer. in L. et M. *Credo,* Præf. Apost. — In II Vesp. festi, com. seq. et fer. — Compl. de Dom.

2. Fer. III. *Rub.* **S. Bibianæ V. et M.,** *semid.* — Off. de Psalt. Invit. et Hymn. de Communi; Ant. Ps. et ℣ de fer., reliq. de festo. — Laud. de fer. 1º loco, com. fer. — Ad Prim. Preces. — In Miss. com. fer., 3ª Or. *Deus qui de B. M. V.* — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de seq. com. præc. et fer. — Compl. de fer.

3. Fer. IV. *Alb.* **S. Francisci Xaverii C.,** *dupl. maj.* — Off. de Psalt. ut heri, sed ad Prim. sine prec. — In Miss. com. fer. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; cætera de festo, com. seq. *(O Doctor),* fer., et S. Barbaræ V. et M. — Compl. de fer.

4. Fer. V. *Alb.* **S. Petri Chrysologi Ep. C. et D.,** *dupl.* — Off. de Psalt. ut heri (m. 3 v.). Lect. I Noct. de Script. curr. — Com. fer. et S. Barb. in L. et M, *Credo.* — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; reliq. de festo, com. fer. ac S. Sabbæ Abb. — Compl. de fer.

5. Fer. VI. *Viol.* **De ea,** *simpl.* — Off. omnino feriale. Invit. et Hymn. de Tempore Adventus; Ant. et Ps. de fer. uno tractu et ℣ de eodem Tempore ut in Psalt.; reliq. prop. loco sine *Te Deum.* — Ad Laud 2º loco preces feriales, com. S. Sabbæ. — Ad Hor. min. Ant. de Laud. Dom. præc., Ps. de fer. (ad Prim. subjungitur Ps. 98 *Dominus regnavit);* reliq. ut. in Ordinario, preces feriales. — In Miss. de Dom. præc., com. S. Sabbæ, 3ª Or. *Deus qui de B. M. V.,* Præf. communis. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de seq., com. fer. — Compl. de fer.

6. Sabb. **Vigil. anticip. Immac. Concept. B M. V.** (de qua nil in off.). *Alb.* **S. Nicolaï Ep. et C.,** *dupl.* — Off. de Psalt. ut die 2 huj., sed ad Prim. sine prec. — In Miss. com. fer., 3ª Or. Vigiliæ, Ult. ev. Vigil. (vel Miss. *viol.* de Vigil., 2ª Or. S. Nicolaï, 3ª de fer.). — Ad Vesp. de Dom. III Adventus, Ant. de Laud. hujus Dom., Ps. de Sabb., reliq. ut in Brev., com. præc. et S. Ambrosii *(O Doctor)* ut in 1ⁱˢ Vesp. — Compl. de Sabb. sine precibus.

7. Dom. II Adventus 2 cl. *Viol.* **De ea,** *semid.* — Off. ut in Dom. I Adventus et prop. loco. — Com. S. Ambrosii in L. et M sine 3a Or. *Credo,* Præf. Trinit. — Ad Prim. 1 Ps. *Confitemini,* ℣ *Qui venturus es,* sine Symbol. nec prec. — Vesp. de seq. ut in Brev., com. Dom. tantum. — Ad Compl. (de Dom.) et cras, Dox. *Jesu tibi.*

8. Fer. II. *Alb.* **Immac. Conceptio B. M. V.,** *dupl. 1 cl.* — Omnia ut in Brev. — Ad Laud. (1o loco) et Hor. Ps. de Dom. (ad Prim. 1 Ps. *Deus in nomine tuo,* ℣ *Qui natus es de M. V.);* com. fer. in L. et M. *Credo,* Præf. *Te in Conceptione Immac.* — Vesp. II de festo, com. fer. — Compl. de Dom.

9. Fer. III. *Alb.* **De 2 die infr. Oct.,** *semid.* — Ut in festo et prop. loco ; com. fer in L. et M., 3a Or. de Spiritu S., *Credo,* Præf. *Te in Concept.* — In Vesp. de festo, com. fer. et S. Melchiadis P. et M. — Compl. de Dom.

10. Fer. IV. *Alb.* **De 3 die infr. Oct.,** *semid.* — Ut heri, sed com. fer. et S. Melchiadis in L. et M. *Credo,* Præf. *Te in Concept.* — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer. ; a cap. de seq., com. præc. et fer. — Compl. de fer.

11. Fer. V. *Alb.* **S. Damasi P. et C.,** *semid.* — Off. ut die 2 huj., sed com. Oct. et fer in L. et M. *Credo,* Præf. *Te in Concept.* — Ad Prim. ℣ *Qui natus es...* sine prec. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer.; a cap. de festo, com. Oct. ut in 1is Vesp. et fer. — Compl. de fer.

12. Fer. VI. *Alb.* **De 5 die infr. Oct.,** *semid.* — Off. ut 10 huj. — Vesp. de seq. ut in Brev., com. præc. et fer. — Compl. de fer.

13. Sabb. *Rub.* **S. Luciæ V. et M.,** *dupl.* — Ad Matut. Invit. et Hymn. de Communi ; Ant. Ps. et ℣ de Sabb., sed Lect. I Noct. *De Virginibus* cum ℟℟ prop., reliq. ut in Brev. — Ad Laud. Ant. prop., Ps. de Dom. 1o loco, reliq. de more, et com. Oct. et fer. — Ad Hor Min. Ant. et Ps. de Sabb., reliq. de festo. — In Miss. com. Oct. et fer. *Credo,* Præf. *Te in Concept.* — Ad Vesp. Ant. de Laud. Dom. III Adventus, Ps. de Sabb., reliq. ut in Brev. et com. præc. et Oct. — Ad Compl. (de Sabb. sine prec.) et cras, non dicit. Dox. *Jesu tibi.*

14. Dom. III Adventus 2 cl. *Viol.* vel *Rosac.* **De ea,** *semid.* — Invit. *Prope est* et Hymn. *Verbum supernum ;* reliq. ut in Psalt. et prop. loco. — Ad Laud. et Hor. Ant. prop., Ps. de Dom. (ad Laud. 1o loco com. Oct. ; ad Prim. 1 Ps. *Confitemini,* ℣ *Qui venturus es* sine Symbol. nec prec.). — In Miss. sine *Glor.* com. Oct. sine 3a Or. *Credo,* Præf. Trinit. (S. R. C. 30 dec. 1911, ad 2). — In II Vesp. de Dom., com. Oct. ut in 1is Vesp. — Compl. de Dom. (Cras dicetur Dox. *Jesu tibi...).*

15. Fer. II. *Alb.* **Octava Immac. Concept. B. M. V.,** *dupl. maj.* — Off. ut in festo et prop. loco. — Com. fer. in L. et M. *Credo,* Præf. *Te in Concept.* — In II Vesp. festi, com. seq. et fer. — Compl. de Dom.

16. Fer. III. *Rub.* **S. Eusebii Ep. et M.,** *semid.* — Off. de Psalt. ut 2 huj., sed 8 ℟ *Domine prævenisti.* — Com. fer. in L. et M., 3a Or. *Deus qui de B. M. V.* — Ad Vesp. Ant. et Ps. de fer., cætera de festo, com. fer — Compl. de fer. Preces.

17. Fer. IV. (**Quat. Temp. jejunium**). *Viol.* **De ea,** *simpl.* — Off. de Psalt. Temp. Adventus ; Invitat. *Prope est* et Hymn. *Verbum supernum,* Ant. et Ps. de fer. uno tractu et ℣ ex eodem Tempore ; reliq. prop. loco sine *Te Deum.* — Ad Laud. Ant. *Prophetæ* in Prop. de Temp. (post Dom. III Adv.); Ps. de fer. 2o loco.; cap. *Venite,* Hymn. *En clara vox,* ℣ *Vox clamantis* ut in Ordinario ; ad *Benedictus* Ant. *Missus est* e fer. curr., preces feriales. — Ad Hor. Min. Ant. prop. de Laud. Ps. de fer. (ad Prim. subjungitur Ps. 96 *Dominus regnavit) ;* reliq. ut in Ordinario, preces feriales. — In Miss. prop. 2a Or *Deus qui de B. M. V.,* 3a *Eccl.* vel pro P. — Vesp. de fer.; cap. *Non auferetur,* Hymn. *Creator Alme,* ℣ *Rorate cœli ;* ad *Magnificat* Ant. *O Sapientia* duplic., preces feriales (Or. Dom. præc.). — Compl. de fer. Preces.

18. Fer. V. *Viol.* **De ea,** *simpl.* — Off. ordinat. ut heri. — Ad Laud. Ant. *De Sion* (ad *Bened. Vigilate).* — Ad Prim. subjungitur Ps. 97 *Cantate Domino.* — In Miss. de Dom. præc. 2a Or. *Deus qui de B. M. V.,* 3a *Eccl.* vel pro P. — Vesp. de fer. (ad *Magnificat* Ant. *O Adonaï* duplic.). — Compl. de fer. Preces.

19. Fer. VI. (**Quat. Temp. jejunium**). *Viol.* **De ea,** *simpl.* — Off. ordinat. ut 17 huj. — Ad Laud. Ant. *Constantes* (ad *Bened. Ex quo).* — Ad Prim. additur Ps. 98 *Dominus regnavit.* — Miss. prop. 2a Or. *Deus qui de B. M. V.,* 3a *Eccl.* vel pro P. — Vesp. de fer. (ad *Magnificat* Ant. *O Radix* duplic.). — Compl. de fer. Preces.

20. Sabb. (**Quat. Temp. jejunium**). *Viol.* **De ea,** *simpl.* — Off. ordinat. ut 17 huj. (nihil in eo de Vigil anticip. S. Thomæ). — Ad Laud. Ant. *Ecce veniet,* 4a autem Ant. *Expectetur* (ad *Bened. Quomodo fiet istud).* — Miss. prop. ut heri. — Ad Vesp. Ant. de Laud. Dom. IV Adv., Ps. de Sabb., reliq. ut in Brev. (ad *Magnificat* Ant. *O Clavis* duplic.) — Compl. de Sabb. Preces.

21. Dom. IV Adventus 2 cl *Viol.* **De ea,** *semid.* — Off. ut die 14 huj. — Ad Laud. 1o loco ant. ad *Bened. Nolite timere* (ad Prim. 1 Ps. *Confitemini,* ℣ *Qui venturus es,* sine Symbol. sed preces). — In Miss. orat. consuetæ, Præf. Trinit. — Vesp. de seq. ut in Brev., com. Dom. *(O Oriens).* — Compl. de Dom.

22. Fer. II. Rub. **S. Thomæ Apost.,** *dupl. 2 cl.* (fuit heri). — Ut in Brev. — Ad Laud. (1o loco) et Hor. Ps. de Dom. (ad Prim. 1 Ps. *Deus in nomine tuo),* com. fer in L. et M. *Credo,* Præf. Apost. — In Vesp. II festi, com. fer. (Ant. *O Rex).* — Compl. de Dom.

23. Fer. III. *Viol.* **De ea,** *simpl.* — Off. ut die 17 huj. — Ad Laud. Ant. *Rorate cœli* (ad *Bened.* Ant. *Ecce completa).* — In Miss. de Dom. præc. 2a Or. *Deus qui de B. M. V.,* 3a *Eccl.* vel pro P. — Vesp. de fer. (ad *Magnif., O Emmanuel* duplic.). — Compl. de fer. Preces.

24. Fer. IV. *Viol.* **Vigil** (**Jejun.**) **Nativit. D. N. J. C.,** *simpl.* — Invit. ℣ et lect. prop., sed Ant. et Ps. de fer. (etiam in III Noct. 1o loco) uno tractu dicuntur sine *Te Deum.* — Ad Laud. et Hor. *dupl.* ut in

Brev.; psalm. de Dom. (ad Laud. 1° loco; ad Prim. 1 Ps. *Deus in nomine tuo ;* pro Lect. brev. Cap. Nonæ). — Missa prop. sine *Gloria*, una Or. tantum, Præf. communis. — Vesp. de Nativitate ut prop. loco. — Compl. de Dom. (Dox. *Jesu tibi* usque ad Epiph.).

25. Fer. V. *Alb.* **Nativitas D. N. J. C.,** *dupl. 1 cl.* (cum Oct.). — Omnia prop. — Ad Laud. (1° loco) et Hor. Ps. de Dom. (ad Prim. 1 Ps. *Deus in nomine tuo ;* ℣ *Qui natus es).* — Vesp. ut in Brev., com. seq. et (in Gallia) omnium Mart. ut in Supplem. — Compl. de Dom.

Hodie celebrari queunt tres Missæ prop. cum *Gloria, Credo*, Præf. et *Communic.* prop. In 1ª, ad *Communic.* dicitur *Noctem sacratissimam ;* in 2ª, fit com. S. Anastasiæ, et in his duabus missis non sumitur purificatio, sed sumpto accuratius SS. Sanguine, sacerdos dicit orat. consuetas : in medio Altaris. *Quod ore*, manibus junctis ante pectus ; *Corpus tuum*, dum in vasculo aquæ parato ad hoc in Altari fit ablutio digitorum ; deinde super calicem non extersum ponit patenam cum hostia sine purificatorio, et super patenam parvam pallam et velum ; quibus factis, calix nunquam removetur a Corporali, aut si removeatur ad offertorium sequentis Missæ, ipsi supponitur palla ob reliquias SS. Sanguinis. 3ª Missa est solemnior. — Qui unam tantum Missam celebrat, is Missam legat respondentem circiter horæ per rubricas assignatæ, id est 1am Missam, si in media nocte ; 2am si in aurora ; 3am si post auroram (S. R. C., n. 3354 et 3767 ad 21).

26. Fer. VI. *Rub.* **S. Stephani Protomart.,** *dupl. 2 cl.* — Omnia ut in Brev. — Ad Laud. (1° loco) et Hor. Ps. de Dom. (ad Prim. 1 Ps. *Deus in nomine tuo,* ℣ *Qui natus es) ;* Com. Oct. Nativit. et (in Gallia) omnium Mart. in L. et M. *Credo*, Præf. et *Communic.* Nativit. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de Nativit.; a cap. de S. Stephano, com. seq., Oct. et (in Gallia) omnium Mart. — Compl. de Dom.

27. Sabb. *Alb.* **S. Joannis Apost. et Evang.,** *dupl. 2 cl.* — Omnia ut in Brev.; officium ordinat. ut heri. Com. Octav. Nativit. et S. Stephani in L. et M., *Credo*, Præf. et *Communic.* Nativit. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de Nativ. a cap. de S. Joanne, com. seq. et Octav. Nativ. et S. Steph. — Compl. de Dom.

28. Dom. (vacat). *Rub.* **SS. Innocentium,** *dupl. 2 cl.* — Omnia ut in Brev. et off. ordinat. ut 26 huj. *Te Deum.* — Com. 3 octav. in L. et M. *Gloria, Credo*, Præf. et *Communic.* Nativit. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de Nativit.; a cap. de SS. Innocent., com. seq. et 3 Oct. — Compl. de Dom.

29. Fer. II. *Rub.* **S. Thomæ Cantuar. Ep. et M.** *dupl.* — Invitat. et Hymn. de Communi ; Ant. Ps. et ℣ de fer., reliq. de festo. — Ad Laud. (1° loco) et Hor. Ant. et Ps. de fer., cætera de Communi ; com. 4 Oct. in L. et M. *Credo*, Præf. et *Communic.* Nativit. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de Nativit ; a cap. de Dom. infr. Oct. Nativit. (Cap. *Fratres, quanto tempore* de Laud., Hymn. *Jesu redemptor,* ℣ *Verbum caro*, Ant. *Dum medium),* com. præc. et 4 Octav. — Compl. de Dom.

30. Fer. III. **Dom. infra Oct. Nativit.** *Alb.* **De ea,** *semid.* — Omnia ut in Brev. et off. ordinat. ut 25 huj. ad Laud. et Hor., sed Com. 4 Octav. in L. et M. *Credo*, Præf. et *Communic.* Nativ. — Ad Vesp. Ant. et Ps. de Nativ.; a cap de Dom., com. seq. et 4 Octav. — Compl. de Dom.

31. Fer. IV. *Alb.* **S. Silvestri I P. et C.,** *dupl.* — Off. ordinat. ut 29 huj. Com. 4 Octav. in L. et M. *Credo*, Præf. et *Communic.* Nativit. — Vesp. de Circumcisione sine com. — Compl. de Dom.

EMENDATIONES

11 Januar. — Ad Vesp. Ant. et Ps. Epiph. ut in 1is Vesp.; a cap. de Dom., com. Oct. (S. R. C., 9 febr. 1912, ad 4).

18 Januar. — Complet. de Sabb. sine prec.

3 Februar. — 9ª lect. S. Blasii.

8 Februar. — In Miss. de fer. non dicitur 3ª Or. *A cunctis* (S. R. C., 22 Mart. 1912, ad 5; 19 April. 1912, ad 8). Quæ decisio valet pro 10, 11, 12, 21, 28 Febr. et 6 Martii.

18 Martii. — Passio in cornu Ev. (ex inadvertentia pridie indicata).

1 Aprilis. — Lect. I Noct. *Incipit* e fer. præc.

30 Aprilis. — Lect. I Noct. *Incipit* e fer. VI subsequenti.

3 Maii. — Vesp. de seq., com. præc., Dom. et S. Monicæ Vid. ut in 1is Vesp. tantum. — Compl. de Dom.

4 Maii. — **Dom. infr. Oct. Asc.** *Alb.* **B. Joannæ d'Arc,** *dupl. 2 cl.* — Off. ut in prop. et Communi ; lect. I Noct. *Confitebor tibi* 2° loco ; 9ª lect. Dom. — Ad Laud. (1° loco) et Hor. Ps. de Dom. (ad Prim. 1 Ps. *Deus in nomine tuo,* ℣ *Qui scandis super sidera) ;* com. Dom. et S. Monicæ in L. et M. tantum ; *Credo*, Præf. et *Communic.* Asc., ult. ev. Dom. — In II Vesp. festi, com. seq., Dom. et S. Monicæ in 2is Vesp. tantum. — Compl. de Dom. (S. R. C. 24 aprilis 1912).

5 Maii. — Lect. I Noct. *Incipit.* e Dom præc.

18 Maii. — In Vesp. com. seq. et Dom.

18 Julii. — 9ª lect. SS. Mart. Quod valet pro 6, 13, 18 et 29 augusti.

8 et 19 Aug., et 30 Sept. — Ad Vesp. m. 3 v.

19 et 20 Sept. — 9ª lect. Feriæ.

27 Sept. — Ad Complet. preces.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Un curé est appelé au chevet d'un malade *in extremis* par une femme qui vit maritalement avec lui et qui désire voir régulariser la situation. Pendant que le prêtre adresse au moribond quelques mots de politesse et de consolation, la femme dit à ce dernier : « M. le curé est ici pour nous marier. » Le malade répond : « Avec qui ? — Avec moi, » dit la femme. — « Oui, c'est entendu, » dit le mourant.

M. le curé et quelques personnes présentes ont bien entendu ces paroles du malade. D'autre part, comme on le voit, le curé, appelé, consentant, n'a posé aucune question relative au mariage, n'a accompli aucun rit matrimonial. Il a ensuite administré l'extrême-onction et est parti. Y a-t-il eu mariage ?

R. — Fortement imprudente, la conduite du curé, mais, Dieu merci ! nous semble-t-il, pas au

point de compromettre sérieusement la validité du mariage ainsi contracté *in extremis*. Laissons de côté l'omission du cérémonial, des rites et accessoires qui n'intéressent pas la substance du sacrement. Devant l'urgence on simplifie jusqu'aux dernières limites; c'est permis, sauf tout de même à sauver l'essentiel.

L'essentiel, ici, c'est le consentement *de præsenti* donné par les deux parties contractantes devant le curé et deux témoins. Du côté de la femme, des témoins, du curé, tout est clair, bien en règle. Pour le moribond, c'est autre chose. Quand sa femme lui dit : « M. le curé est là pour nous marier, » sa réponse : « Avec qui ? » laisse planer un doute sur la manière dont il a entendu la réflexion qui lui est faite. « Avec qui ?... » cela ne signifie rien, ou, en tout cas, ne correspond pas à la pensée des assistants.

Surpris par le propos inattendu, insuffisamment préparé à le comprendre, déprimé par son mal, peu capable d'attention et de réflexion suffisante pour se rendre compte de ce qu'on attend de lui, il pense peut-être vaguement à un mariage quelconque, au mariage de sa femme après sa mort « avec un autre, » et sous l'impression éveillée en lui par ce mot « mariage, » il répond : « Avec qui ? » ce qui ne permet guère de supposer qu'il pense à son propre mariage avec sa concubine qui est là.

La réplique de celle-ci : « Avec moi, » semble éclairer un peu, en la précisant, la situation. Cette fois c'est sur la personne qui parle que l'attention du malade est expressément attirée, et alors dans son esprit — mariage — avec moi — sont deux idées qui indubitablement le mettent en présence du vrai contrat qui est en jeu dans la pensée de l'entourage.

Très bien ! Mais comment faut-il comprendre son dernier mot : « C'est entendu ! » — Voilà le point délicat, et la raison qui nous fait reprocher au curé de s'être contenté d'une pareille déclaration. Visait-elle le présent ou le futur ? Si c'était le présent, pourquoi n'a-t-il pas dit simplement : Oui, ou : Je veux bien, quelque chose enfin qui fût *indicatif* de sa présente intention quant à son union matrimoniale sérieuse, définitive avec la femme qui est là ? Et s'il a compris qu'on lui parlait de régulariser plus tard, quand il serait mieux, revenu à la vie, sa fausse situation présente, l'expression de sa « promesse » *de futuro* ne pouvait mieux s'énoncer que par les mots dont il s'est servi : C'est entendu !..., c'est promis, accordé... on verra... tu auras satisfaction... pour te faire plaisir, je veux bien... c'est entendu !...

C'est une doctrine canonique et morale sûre que *post factum* on peut passer outre au doute, et tenir pour valide un mariage qui après discussion n'apparaît que probablement tel, de solide probabilité toutefois. Or, si nous n'avons pas la certitude ici, nous avons au moins une bonne probabilité, tirée des « circonstances, » lesquelles peuvent servir à éclairer le sens un peu trop vague des paroles échangées.

Il est probable, en effet, tout d'abord, que la question de la situation à régulariser devant l'Eglise un jour ou l'autre a dû être envisagée précédemment par les parties contractantes : il est probable que la femme n'aurait pas procédé comme elle l'a fait, réquisitionné curé et témoins, si elle n'avait pas été dûment renseignée sur les dispositions convenables de son conjoint ; il est probable que la présence un peu extraordinaire de tout cet entourage, curé, assistants, devant lequel on pose la question « mariage », a dû éveiller dans l'esprit du moribond cette idée qu'il s'agissait du sien, avec la femme qui lui parlait ; il est probable qu'il a dû avoir, par conséquent, l'intention correspondante aux suggestions qu'imposait un pareil concours de circonstances ; et alors, il est probable que la formule : « C'est entendu » a été une réplique de consentement *de præsenti* en réponse à la question *de præsenti* proposée par la femme, laquelle de son côté a suffisamment manifesté sa volonté de contracter l'union en cause.

Pour toutes ces raisons il reste probable, de bonne et sérieuse probabilité, que le mariage est valide : mais ce n'est pas certain. Qu'on profite donc de la probabilité pour en rester là, s'il y a trop d'inconvénients à tenter autre chose.

Q. — J'ai dans ma paroisse deux cimetières bien distincts, l'un appelé cimetière catholique, l'autre cimetière protestant.

Etant donné le nombre assez grand de familles mixtes, il arrive assez souvent que des catholiques demandent à être ensevelis à côté de leurs parents protestants.

Le prêtre doit-il pénétrer dans le cimetière protestant et faire les cérémonies selon l'usage, ou bien doit-il rester sur la porte du cimetière ?

R. — Voici la législation ecclésiastique au sujet de la sépulture des fidèles : « Cæterum nemo christianus in communione fidelium defunctus, extra ecclesiam aut cœmeterium rite benedictum sepeliri debet ; sed, si necessitas cogat ex aliquo eventu aliquando ad tempus aliter fieri, curetur, ut quatenus fieri poterit, corpus in locum sacrum quamprimum transferatur ; et interim semper crux capiti illius apponi debet, ad significandum illum in Christo quievisse. » *(Rit. rom.*, tit. VI, c. I, n. 18). Et encore : « Ubi viget antiqua consuetudo sepeliendi mortuos in cœmeteriis, retineatur ; et, ubi fieri potest, restituatur. » *(Ibid.*, n. 9).

Tout chrétien mort dans la communion de l'Eglise doit être inhumé dans un lieu bénit par une cérémonie religieuse et qui porte le nom de cimetière catholique.

Dans les pays catholiques, le cimetière doit être bénit d'avance et il n'y a pas lieu de bénir chaque fosse en particulier. — Si un cimetière bénit vient à perdre sa bénédiction par une des causes prévues par le droit, il la perd jusqu'à ce qu'il ait été réconcilié. Pendant tout ce temps, il est interdit d'y inhumer les fidèles sans avoir

bénit à l'avance chaque fosse en particulier. — Si le cimetière n'a jamais été bénit, il n'est pas pour cela interdit d'y inhumer les fidèles, mais il faudra bénir chaque fosse séparément.

En somme, la loi ecclésiastique, bien que désirant des cimetières propres pour les fidèles, n'interdit cependant pas la sépulture dans des cimetières neutres, pourvu que chaque fosse occupée par les fidèles soit bénite au moment de l'inhumation.

C'est d'après ces principes que nous allons résoudre le cas qui nous est posé.

Le cimetière protestant n'est certainement pas bénit, puisque cette bénédiction est réservée à l'évêque. Si le curé y fait une sépulture, il devra y bénir la fosse, comme pour les cimetières neutres : autrement, il violerait la loi qui exige un lieu bénit pour la sépulture de chaque fidèle.

S'il s'agit d'une fosse isolée, où aucun hérétique n'a été déposé, cette bénédiction est possible. Dans le cas contraire, c'est-à-dire quand il s'agit d'un monument funéraire à plusieurs places, dont les unes sont déjà occupées par des hérétiques, suffit-il, pour pouvoir la bénir, d'isoler *mentalement* la place à occuper par le catholique ? Peut être, car cette délimitation d'intention n'est pas métaphysiquement *impossible*.

Il y a aussi à tenir compte du scandale à éviter.

Dans ces cas, nous pensons qu'il serait prudent de se mettre à l'abri derrière une décision épiscopale.

Q. — Comment un cimetière doit-il être clos pour qu'on puisse le consacrer ?

R. — La *clôture* des cimetières n'est pas visée par le droit *commun*, mais uniquement par le droit *particulier*. Voici quelques exemples de ces prescriptions particulières :

1° *Saint Charles Borromée :* — « Cœmeteria a parietibus nuda esse non debent ; sed undique eis septa. Qui parietes a terræ solo alte exædificentur cubitis circiter septem. Ubi vero tanta parietum altitudine præ loci inopia extrui non possunt, ita saltem alte exædificentur ut animalibus aditus præcludatur : hæcque altitudo non minor sit cubitis tribus... Cœmeteria ut muro vel alias tute undique sepeliantur et eorum ingressus bestiis occludatur, curet episcopus diligenter [1]. »

2° Le *synode de Brixen*, en 1603 : — « Cœmeteria septa sint et semper clausa, ne pecudes illic pascantur [2]. »

3° Le *concile de Gand*, en 1613 : — « Cœmeteria diligenter sepiantur et claudantur, et equi et vaccæ aut porci in iis non pascantur [3]. »

Le but de la *clôture* est d'empêcher l'entrée des animaux dans les cimetières. Nous en tirons trois conséquences :

[1] *Acta Ecclesiæ Mediolanensis*, l. IV, *De Cœmeteriis*, n. 7.
[2] Hartzheim, *Concilia Germana*, t. VIII, p. 566.
[3] *Ibid.*, t. IX, p. 252.

a) Quand il n'y a aucun danger, vu l'absence d'animaux domestiques dans le lieu où se trouve le cimetière, la clôture ne nous semble pas nécessaire.

b) On peut établir la clôture par les moyens suffisants pour empêcher l'accès des animaux, sans qu'une muraille plus ou moins haute soit nécessaire.

c) Dans les pays où les fauves creusent les fosses et emportent les cadavres, c'est aux missionnaires avec leurs Ordinaires à chercher le moyen de clôture qui leur semble le plus efficace pour empêcher cette profanation. Mais, en somme, ils ne sont pas tenus à faire autre chose que ce qui se fait communément, s'ils n'ont pas un moyen, et d'un prix abordable, pour établir une clôture efficace.

Q. — Dans notre diocèse, les curés doivent appliquer au profit des Œuvres diocésaines les messes de certains dimanches et fêtes. Peuvent-ils, ces jours-là, donner pour ces œuvres l'honoraire conforme au tarif réglementaire, et garder pour eux le surcroît que l'on donne souvent dans certaines paroisses où les besoins des prêtres sont plus grands ?

R. — Le célébrant peut garder ce qui dépasse le tarif diocésain quand il est moralement sûr que l'excédent a été donné *spécialement à cause de lui* ou pour récompenser un *travail extraordinaire*. C'est le sens d'une décision de la S. C. du Concile, du 31 janvier 1880, donnée spécialement pour le cas qui nous occupe [1].

Q. — Notre *Semaine Religieuse*, en fixant au dimanche des Rameaux la quête des *aumônes de Carême*, nous rappelle que cette aumône est demandée par le Saint-Siège, et qu'elle doit être *proportionnée à la mesure dans laquelle on a profité des dispenses*.

1° Jusqu'à quel point cette aumône est-elle obligatoire ? Est-ce *sub gravi ?* Même question pour les prières destinées à remplacer le jeûne.

2° Que signifie cette *proportion ?* L'obligation de l'aumône de Carême pèse-t-elle davantage sur les malades et les travailleurs qui, dispensés du jeûne, usent d'aliments gras à des repas plus nombreux ; ou, de deux chrétiens jeûnant également, sur celui dont l'estomac est le plus complaisant ?

R. — Ad I. En demandant aux fidèles qui usent de dispenses, soit au point de vue du jeûne, soit au point de vue de l'abstinence, des aumônes ou des prières, les évêques n'entendent imposer ni une obligation grave, ni même, contrairement à ce qu'enseigne le P. Noldin [2], une obligation légère. Nous en avons donné la preuve en 1911, p. 861, en citant la lettre que le cardinal Gennari, préfet de la S. C. du Concile, adressa, le 25 janvier de cette même année, aux évêques de France.

Est-ce à dire que les fidèles qui bénéficient de ces dispenses ne sont tenus à rien ? Assurément non : dispensés de la loi ecclésiastique, ils ne le

[1] *Acta S. Sedis*. t. XIII. p. 255. — Duballet-Tachy, *Traité des Curés*, t. II, n. 731.
[2] *De Præceptis* [9], n. 690.